

Déclaration préalable de la CGT devant le CNC du 5 février 2015

La situation de la délégation territoriale des Hautes Pyrénées est caractéristique et sans doute emblématique de la maltraitance au travail présente dans certains services des ARS.

Cette délégation souffre en effet de plusieurs maux :

- En premier lieu, de la baisse régulière des effectifs avec des agents remplacés au coup par coup au fil des plans de recrutement initiaux annuels, sans vision pluriannuelle et sans mise en adéquation des moyens aux missions.
- En second lieu, de l'évolution périodique des missions en fonction des modes d'organisation adoptés par les directeurs généraux successifs qui ne permettent pas de stabiliser les fiches de poste des personnels : tantôt le siège reprend la main sans laisser de prérogatives aux agents de la DT, tantôt il la redonne mais sans les effectifs nécessaires.
- En troisième lieu, de l'incapacité à diriger des équipes, démontrée par l'actuelle déléguée territoriale, qui se traduit :
 - 1) par l'absence totale de cohésion des équipes de travail, aujourd'hui fragmentées en plusieurs îlots rivaux et antagonistes,
 - 2) par une répartition inégalitaire des tâches à effectuer entre les agents, sans concertation préalable,
 - 3) par la rétention d'informations, diffusées à certains, cachées à d'autres,
 - 4) par l'absence de soutien des agents dans le cadre de leurs relations avec les partenaires extérieurs,
 - 5) par une guerre larvée des chefs de service dont les agents subissent les dégâts collatéraux.

Face à cette situation, que l'on pourrait qualifier de « phénomène de cour », les organisations syndicales de l'ARS Midi Pyrénées ont interpellé la direction générale à plusieurs reprises, en CHSCT d'abord avec une alerte sur les conditions de travail dégradées puis en comité d'agence. Des réunions spécifiques avec la direction ont même été organisées sur le sujet.

Pour donner suite à l'alerte du CHSCT, deux cabinets conseil ont été missionnés par la direction générale pour mettre en place d'une part une cellule d'écoute psychologique, d'autre part un accompagnement managérial de la déléguée territoriale. Le médecin du travail quant à lui s'est entretenu avec l'ensemble des agents.

Loin d'apporter des solutions, l'un des cabinets a accru le malaise parmi les personnels en soumettant l'encadrement intermédiaire à une véritable séance de culpabilisation collective, dénonçant en particulier sa supposée inadaptation au changement.

Le deuxième cabinet a quant à lui souligné les difficultés rencontrées par la déléguée territoriale pour manager ses équipes, mettant en avant (je cite) « *un manque de fluidité de l'information* » le dysfonctionnement du comité de direction qui est (je cite) « *le symbole de l'incapacité à travailler ensemble* » et la concentration du pouvoir entre la déléguée et son adjointe, instituées en binôme.

La cellule d'écoute psychologique créée a permis aux agents qui le désiraient de formuler leurs ressentis. Cette cellule est restée active jusqu'à fin 2014.

Malgré le constat partagé d'un malaise croissant au sein de la délégation territoriale des Hautes Pyrénées, et le déplacement de plusieurs membres de l'équipe de direction dans cette DT, suivi d'un

accompagnement managérial de la déléguée territoriale, la maltraitance n'a fait que s'accroître au fil du temps.

En septembre 2014, le CHSCT a reçu un signalement de la part d'un agent qui décrivait une situation pouvant correspondre à du harcèlement moral.

Le CHSCT a demandé l'ouverture d'une enquête pour danger grave et imminent et un nouveau consultant a procédé à l'audit de la situation.

Enfin, pour être tout à fait complet, une organisation syndicale a fait l'objet d'une entrave à sa libre expression dans le cadre de l'heure d'information syndicale organisée à la délégation territoriale des Hautes Pyrénées. Nous laissons le soin à cette organisation syndicale de développer ce point symptomatique du climat et des modes de management qui sont employés dans ce service.

Monsieur le secrétaire général, aujourd'hui, dans cette délégation territoriale, les personnels, résignés par tant d'immobilisme, souffrent en silence, attendant d'hypothétiques améliorations du climat qui n'arrivent jamais...Et ce depuis septembre 2013 !

Cette situation est l'illustration quasi parfaite de ce que les inspecteurs santé sécurité au travail ont développé devant la présente instance en présentant leur rapport 2013: « *souffrance psychique en lien avec le travail* »

En effet, face à une situation de souffrance collective avérée, les mesures prises ont été soit trop tardives, soit inadaptées à la situation, amplifiant de ce fait le mal être profond des personnels.

L'instance compétence en matière d'analyse des situations de maltraitance au travail, le CHSCT, n'est pas écoutée par la direction, malgré un travail d'enquête approfondi et le recours à un expert.

Que d'énergie déployée par tous les acteurs, que d'argent dépensé en audit, expertises, cellules et rapports, que de temps consacré à une situation qui aurait pu être réglée en prenant enfin les décisions qui s'imposent, demandées par l'ensemble des membres du CHSCT et confirmées par un intervenant externe !

Enfin et surtout, l'énergie et les talents des personnels de nos services n'ont-ils pas vocation à être mieux utilisés, en direction de l'accomplissement du service public au service de nos concitoyens ?

A la CGT, nous l'affirmons !

Il est du devoir des organisations syndicales de porter devant l'instance de concertation nationale des ARS, dont la compétence sur les questions de conditions de travail a été réaffirmée, de la situation bloquée à la délégation territoriale des Hautes Pyrénées, puisqu'à ce jour, malgré tous nos efforts, des solutions locales n'ont pu être trouvées.

Nous vous demandons par conséquent d'intervenir auprès de la direction générale de l'ARS Midi-Pyrénées afin de trouver rapidement une solution à cette crise qui s'éternise dans le temps et de rétablir un climat propice à la bonne exécution du service public.